Image not found or type unknown

Frais pour couper eau chaude de mon immeuble?

Par **thomascopro1**, le **30/08/2013** à **15:11**

Bonjour,
J'ai contacte mon syndic afin de reparer un fuite sur un robinet de chauffage collectif.
Celui ci me demande de contacter le chauffagiste de l'immeuble et de payer des frais pour la coupure d'eau.
Mes questions sont:
- peux on faire appel a un autre chauffagiste
- pourquoi dois je payer des frais pour couper l'eau chaude?
- la fuite etant tres faible, moins un sceau par mois, pourrais attendre pour faire la reparation?
Merci beaucoup d'avance.
Thomas

Par **janus2fr**, le **30/08/2013** à **16:25**

Bonjour,
Si la fuite est bien sur le réseau de chauffage et non sur le réseau d'eau sanitaire, pour réparer, il faudra certainement vidanger une partie du réseau. C'est une opération assez importante qui doit être faite par un professionnel habilité (par la copropriété) à travailler sur le réseau commun de l'immeuble.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés